

Proche
Solidaire
EfficaceP. 04 ■ À l'heure du Covid-19 avec Laurence
Pottier, caissière d'un hypermarché.la
cgt

ensemble!

Le mensuel des adhérents de la CGT

0,50 €

L'œil de...



Laurent Indrusiak
Membre de la
commission
exécutive
confédérale

Gardons le cap du progrès social !

La situation est inédite. Combien de fois avons-nous utilisé cette expression pour décrire le contexte dans lequel nous avons à conduire notre activité syndicale... Plus que jamais, cette formule prend tout son sens face à la crise sanitaire qui percute la planète. Inédite aussi dans la façon dont notre organisation s'est adaptée. Du syndicat à la confédération, nous nous sommes organisés en audio et visioconférences afin de continuer à informer les salarié(e)s, à travailler à la réalisation de fiches sur tous les sujets d'actualité, à mettre en place des numéros verts dans les territoires, et à nous faire entendre partout, de l'entreprise aux ministères, en passant par les diverses administrations en territoires. Nous continuons aussi de vous informer grâce à ce numéro d'*Ensemble!* que vous tenez en main ou que vous consultez en ligne sur les sites de la CGT et de la NVO. La CGT et d'autres organisations se mobilisent aussi pour que le «jour d'après» ne soit plus comme hier, et appelle à signer la pétition: «Pour le jour d'après, je veux...». Nous aurons eu aussi à mener un 1^{er} Mai bien singulier. L'occasion d'afficher sur les réseaux sociaux et à nos fenêtres nos revendications. Le «jour d'après» commence le 11 mai, avec le déconfinement. Dans quelles conditions se réalisera-t-il? La CGT exige une règle simple: «pas de protection, pas de travail», alors que le camp d'en face veut nous ramener au «vieux monde». Exécutif et Medef ont conjointement organisé de nouveaux reculs sociaux avec la loi d'urgence sanitaire. Peut-être pensent-ils qu'ils pourront «profiter» comme avant, sans se soucier ni des besoins de ceux qui travaillent ni de la planète? Bientôt viendra le temps de reprendre là où nous nous étions arrêtés, en appelant les travailleurs de ce pays à se mobiliser par la grève et les manifestations!



Urgence sanitaire

Hold-up. Sous prétexte de lutter contre la pandémie, l'exécutif impose des mesures piétinant le Code du travail. Décryptage. **P. 08**

Systeme de santé

Soignants en danger. Affaiblie par des années d'austérité, notre organisation des soins vacille au contact de l'épidémie de coronavirus. **P. 02**

États-Unis

En lambeaux. Nicholas Allen, syndicaliste américain, analyse l'impact de la crise du Covid-19 sur un système structurellement inégalitaire. **P. 05**

P. 07 ■ Agriculture. En Lot-et-Garonne, la CGT veille sur les conditions de travail et de vie des saisonniers.

P. 10 ■ Quel avenir pour nos libertés? Discussion au coin du zinc avec le juriste Serge Slama.

P. 16 ■ Aide aux démunis. Entretien avec le directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité, F. Guéguen.

Systeme de sante

Soignants en danger. Mise à mal par des années de restrictions budgétaires, notre organisation sanitaire est en crise face au Covid-19. Les personnels de soins en pâtissent.



Promesses, remerciements et primes ne suffisent pas. Dans le public, les personnels soignants veulent accéder aux revendications qu'ils défendent depuis un an.

Mireille Stivala, secrétaire générale de la Fédération CGT de la santé et de l'action sociale



Comme dans nombre d'hôpitaux en France, cette infirmière procède à l'intubation d'un patient atteint du coronavirus afin de permettre sa ventilation assistée. Le plus difficile, pour les soignants, étant de faire le tri entre les malades à mettre en réanimation... « faute de places ».

Une catastrophe sanitaire. C'est en ces termes que Mireille Stivala, secrétaire générale de la Fédération CGT de la santé et de l'action sociale, préfère parler de la crise sanitaire du Covid-19. Près de 21 000 décès étaient enregistrés au 21 avril dans les hôpitaux, les Ehpad et les établissements médico-sociaux. Près de deux mois après le déclenchement de l'épidémie, le système de santé n'était toujours pas pleinement armé pour y faire face. « Dans les services d'urgence, depuis le début de la crise, nous devons choisir les patients à mettre en réanimation, faute de places », témoigne Christophe Prudhomme, syndiqué à la CGT Santé et président de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf). « Nous manquons toujours de respirateurs, de masques et de tenues de protection pour les soignants », ajoute le médecin urgentiste. Sans parler de l'insuffisance de personnel qui conduit à l'épuisement des professionnels sans cesse sur le front

depuis des semaines. Du côté de la médecine de ville, médecins généralistes comme infirmières libérales, également en première ligne, réclament de véritables moyens pour limiter la propagation de la maladie. Tandis que l'État français tente de gérer cette pénurie, provoquée par des années de restrictions budgétaires (lire p. 13), le système D est à l'œuvre : les appels aux dons, les tutoriels de confection de masques et de blouses, les initiatives citoyennes de fabrication « maison » au bénéfice des travailleurs sur le terrain se multiplient. « Les professionnels ne découvrent pas l'état catastrophique de notre système de santé. Ils sont mobilisés depuis un an pour obtenir plus de moyens, rappelle Mireille Stivala. Mais, en mars, ils se sont rendu compte que même les stocks nécessaires de matériel de protection de base et de dépistage n'existaient plus. Ils sont mis en danger dans l'exercice de leurs fonctions et avec eux leurs familles et les patients. Ça leur est insupportable. » La situation

est la même, si ce n'est pire, dans les établissements accueillant des personnes âgées – population la plus vulnérable face au virus –, puisqu'ils n'ont pas été considérés comme une priorité par les pouvoirs publics. Durant quinze jours, raconte Malika Belarbi, responsable du collectif national CGT Santé-Accueil des personnes âgées, « les personnels ont dû se contenter des consignes de lavage des mains et de distance sociale, si difficile à respecter quand on fait la toilette d'une personne âgée... » Depuis, le matériel de protection arrive au compte-gouttes. Les dépistages en masse ont débuté mi-avril, mais les personnels en sont exclus pour le moment. Les effectifs, déjà faibles en temps normal, sont naturellement affectés par le virus. « Dans les Hauts-de-Seine, où je travaille, on est à 40 % d'arrêts maladie depuis le déclenchement de l'épidémie », illustre Malika Belarbi. Avant de résumer l'épreuve : « C'est un véritable cauchemar que l'on est en train de vivre ! » ■ **MARION ESQUERRÉ**



Paroles de soignants...



MARIE-FRANCE BOUDRET
Infirmière au centre de gérontologie Les Abondances (92)

En unité de soins de longue durée, il n'y a plus de masques FFP2, bientôt plus de surblouses. Sept infirmières sur onze et beaucoup d'aides-soignants ont été arrêtés pour coronavirus. C'est l'hécatombe chez nos patients, dont nous n'avons même pas le temps de faire le deuil. C'est violent.



PASCALLE LEMARINELL
Infirmière spécialisée en hospitalisation à domicile, AP-HP (75)

Des patients ont été renvoyés chez eux pour libérer des lits. Nous intervenons au domicile de familles qui ne respectent pas forcément les gestes barrières, avec des blouses et des masques à usage unique que nous devons réutiliser, et deux masques FFP2 par semaine. C'est dangereux pour nous et nos patients.



AÏCHA HACCOUN
Représentante CGT à l'hôpital Saint-Antoine, AP-HP (75)

La direction dit respecter les consignes ministérielles pour gérer le matériel de protection et estime que les soignants contaminés l'ont été en dehors de leur travail. Nos semaines font 60 heures. Les arrêts de travail sont réduits au maximum, les repos attribués au compte-gouttes. Nous avons déclenché une procédure de mise en danger grave et imminent le 20 avril.



ÉLÉONORE
Ostéopathe (93)

Mon cabinet fermé, je me suis portée volontaire pour aider les soignants. Leurs corps sont épuisés. Ils sont à bout de souffle. Leur charge psychique et physique est inimaginable.

Zoom

Médecins, infirmiers, aides-soignants... Combien ont été contaminés par le Covid-19? Le ministère de la Santé dit ne pas avoir tenu de « comptabilité »... Et préparerait un outil à cet effet. Mais, selon la CGT Santé, la contamination des soignants serait en moyenne six fois supérieure au reste de la population. ■



VOTRE CALEPIN, BIENTÔT DE RETOUR...

Compte tenu du contexte actuel, votre rubrique calepin est provisoirement suspendue. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée, et espérons être en mesure de vous la proposer à nouveau très prochainement.

La rédaction



Stéphany Emballages Services

Sacs de nœuds. Spécialisée dans la fabrication de sacs étanches pour hôpitaux, la société SES allait fermer... C'était sans compter la volonté de ses salariés, aidés de la CGT.



Ils peuvent lever le poing et avoir le sourire. Leur pugnacité et leur solidarité auront raison des vents contraires, y compris soufflant du tribunal de commerce, qui les vouaient au chômage.

> LE CHIFFRE

18

C'est le nombre d'emplois, au minimum, sauvés grâce au rachat de SES par la société ivoirienne Plastica. Dix-huit postes qui ont échappé au sort d'un millier d'autres liquidés en quelques années sur le plateau de Sainte-Sigolène, haut lieu de la plasturgie française.

Installée sur le plateau de Saint-Sigolène (Haute-Loire) renommé pour son industrie plasturgique, SES est spécialisée dans la fabrication de sacs étanches pour vêtements contaminés en milieu hospitalier. Lorsque la loi sur la transition énergétique est votée en 2015, la direction investit l'équivalent d'un an de chiffre d'affaires dans les emballages biocompostables. Mais le marché ne suit pas, tous les industriels ne jouent pas le jeu de la transition, les volumes plafonnent à 10%. Le 13 septembre 2019, la société se voit placée en redressement judiciaire, avec

une période d'observation de six mois. « En août, le patron disait encore que tout allait bien, mais on voyait qu'on rentrait peu de matières premières », explique Yohan Fialon, DS CGT. Courant novembre, Leygatech, une société en vue localement, se positionne pour racheter SES, en gardant 17 employés sur 35. « Les gens n'étaient pas enthousiastes, notamment en raison du climat social qui règne à Leygatech », dévoile Yohan. Quelques jours après, un autre candidat se déclare : Plastica, un des leaders de la plasturgie ouest-africaine. Le groupe ivoirien ambitionne de se

développer en Europe. Il assure aux élus du personnel vouloir conserver tout l'effectif et convainc les salariés en créant Plastica France, provisionnant un million d'euro pour le fonds de roulement. Mais à l'audience du 29 janvier dernier, coup de théâtre : le tribunal de commerce – où ne siègent que des patrons – du Puy-en-Velay ne suit pas les recommandations du ministère public, favorable à Plastica, et donne sa préférence à Leygatech, pourtant moins-disant au plan social. Une décision qui laisse perplexe nombre de connaisseurs du dossier... Amers, les travailleurs occupent l'usine. Le ministère public annonce qu'il fera appel, une décision rarissime ! Le 25 mars, la cour d'appel de Riom rend son jugement, et attribue les actifs de SES à Plastica. Depuis, avec la crise sanitaire, les commandes affluent en provenance de tout l'Hexagone, mais aussi d'Espagne et d'Italie. Au point que SES est obligée de sous-traiter à des entreprises du plateau... ■ J.-PH. JOSEPH

Luxfer

Vital. L'État doit sauver la seule usine de l'UE embouteillant de l'oxygène à haute pression.

Luxfer, fabricant de bouteilles d'oxygène médical, à Gerzat (63).

Un carnet de commandes plein ; un CA de 22 millions d'euros ; un bénéfice avant impôts de 12%. Insuffisant, pour le fonds de pension propriétaire. Le couperet tombe fin 2018. L'usine, bien que seule sur son créneau en Europe, ferme. 138 ouvriers sacrifiés ; des licenciements injustifiés, juge l'inspection du travail. Alors, aux premières heures du Covid-19, associations et élus politiques de tous bords exhortent l'exécutif à

rouvrir le site pour prévenir une éventuelle pénurie dans ce domaine. Réponse de Bercy : machines et salariés sont indisponibles. « Faux ! tacle le délégué CGT de Luxfer, Axel Peronczyk. Au 15 avril, seules 32 personnes ont retrouvé un travail. » Seize mois durant, les salariés ont occupé l'usine, travaillé à sa reprise. « Des industriels sont prêts à nous suivre, mais les conditions de Luxfer sont démentielles. L'État devrait taper du poing sur la table, mais ne semble pas décidé à bouger... » ■ J.-PH. JOSEPH

Famar

L'attente. Les salariés du seul site français à fournir de la Nivaquine espèrent un repreneur.

Dans deux mois, les salariés de Famar, près de Lyon (69), sauront.

En cessation de paiement depuis dix mois, l'entreprise sous-traitante est la seule en France à conditionner la Nivaquine (à base de chloroquine) et à produire l'azythromycine, un antibiotique entrant lui aussi dans le protocole de soins du professeur Raoult pour soigner les malades atteints du Covid-19. Sauf que le carnet de commandes s'arrête au 3 juillet. Objectif : obtenir des clients (Sanofi, Merck...) les volumes pour relancer le site le temps de trouver un repreneur. Pour l'heure, une seule offre est parvenue au tribunal de commerce. Face à l'urgence (Famar fabrique aussi douze médicaments d'intérêt thérapeutique majeur), de plus en plus de voix réclament la nationalisation de l'usine pour satisfaire aux intérêts de santé publique. « N'ayant pas l'État à leur capital, les "Big Pharma" ne pensent qu'à l'aspect lucratif du médicament », s'insurge Frédéric Gibert, le délégué CGT du site. ■ J.-PH. JOSEPH



■ SANOFI Dividendes ou santé

L'organisation CGT de l'entreprise pharmaceutique a demandé à la direction de ne pas procéder à la distribution de dividendes. Elle milite, au contraire, afin que les 4 milliards d'euros prévus pour les actionnaires soient consacrés au développement scientifique et industriel, à la production de médicaments et de vaccins, avec pour objectif l'accès de tous aux soins. ■

■ KORIAN Le prix de la cupidité

Son établissement de Mougins (06) au centre d'une enquête préliminaire pour homicides involontaires, des salariés morts lors de la crise, un virus qui se propage avec facilité... Critiqué pour sa gestion de l'épidémie, le groupe Korian (300 Ehpad en France) est dans la tourmente. Le résultat de logiques économiques qui dépassent l'humain, avec des cadres soumis à la pression de la rentabilité, dénonce la CGT. ■

■ DISNEYLAND PARIS Minnie... mum

Le parc d'attractions basé à Marne-La-Vallée voulait d'abord mettre fin aux contrats des intermittents et des saisonniers qui devaient rejoindre l'entreprise après le 15 mars, via une rupture à l'amiable de leur contrat de travail. Face à la fronde des salariés et des syndicats, un accord a finalement été trouvé : 1 300 personnes pourront bénéficier du chômage partiel. ■

■ AMAZON Du futile à l'essentiel

La cour d'appel de Versailles a débouté le 24 avril l'entreprise d'e-commerce qui contestait l'obligation qui lui était faite de ne plus distribuer que des marchandises essentielles. Les syndicats, à l'origine de l'injonction, considèrent, eux, que des manquements graves ont été commis en matière de sécurité sanitaire. La CGT a d'ailleurs déposé une plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ». ■

■ FEDEX Injonction salubre

Après le décès d'un intérimaire des suites du Covid-19, l'inspection du travail a enjoint l'entreprise de logistique américaine de « faire cesser [la] situation dangereuse » pour la santé des travailleurs au sein de son centre de tri de l'aéroport Roissy-CDG. FedEx devait notamment fournir des équipements de protection individuelle selon des quantités précises à chaque vacation. ■

CONSTRUCTION Alerte rouge

Le 6 avril, dans une déclaration commune, les syndicats CGT, FO, CFE-CGC et CFTC ont fait part de leur désaccord quant à une reprise du travail dans le secteur du BTP, comme veut les y inciter le gouvernement. Pointant un risque sanitaire majeur pour des métiers déjà fortement accidentogènes, les organisations demandent aux salariés d'user de leur droit de retrait et aux élus de leur droit d'alerte. ■



À l'heure du Covid-19...

Repères

Au 6 avril, selon un recensement de la fédération CGT du commerce et des services, basé sur les informations provenant des établissements où ses syndicats sont présents, neuf salariés du secteur de la grande distribution sont morts du coronavirus. En France, près de 600 000 personnes travaillent dans ce secteur très exposé au risque de contamination. ■



Maintenues à leur poste sans précaution au début de l'épidémie, les caissières ont vu leur sécurité s'améliorer, notamment là où les organisations syndicales ont pu agir. Ci-dessus, le 23 mars, des salariées de l'Intermarché de Ludres (Meurthe-et-Moselle) portent des masques FFP2 et des gants pour servir des clients situés, eux, derrière une vitre de plexiglas.



Laurence Pottier

Caissière. Entre peur et fierté, insultes et solidarités, cette mère de famille monte chaque jour au « front », en première ligne d'un hypermarché situé près de Nîmes, dans le Gard.



J'ai deux ou trois collègues qui étaient si stressées et angoissées en venant travailler, qu'elles ont fini par être arrêtées. La situation est épuisante.

Laurence Pottier

Laurence, 55 ans, est employée comme caissière à mi-temps au Carrefour Nîmes Ouest. Elle y travaille depuis trente-trois ans. «Dimanche dernier [entretien réalisé par téléphone le 7 avril, ndlr], j'ai passé mon temps à dormir, raconte-t-elle. Ça ne m'était jamais arrivé. En discutant avec les collègues, j'ai compris qu'on était tous dans le même état : épuisés.» Laurence est pourtant habituée aux cadences élevées. Mais, depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, une autre forme de stress s'est invitée dans son quotidien professionnel. «Le matin, la première chose que l'on voit, c'est la file de caddies qui se forme dès 8 heures. Le parking est régulièrement plein. On a l'impression que les gens ne prennent pas l'épidémie au sérieux : certains viennent en magasin deux ou trois fois par jour, en famille. Même les papis et les mamies

du quartier – et on les aime beaucoup, c'est pas le problème! – se déplacent tous les jours... Ils se mettent en danger, et nous avec.» Laurence vit dans un 60 m² avec son fils adolescent et, depuis le confinement, avec sa fille de 28 ans et sa petite-fille en bas âge. «Le stress, il est là : aller travailler avec la peur permanente d'attraper le virus et de contaminer sa famille...» D'autant qu'en matière de protection, la direction du site sur lequel elle travaille fait le minimum, selon la caissière. Ainsi, pour filtrer les entrées, l'équipe de sécurité a d'abord été renforcée, puis, rapidement, les agents se sont faits moins nombreux, malgré l'intervention des syndicats. «Il a fallu un gros coup de colère de la part de clients et l'intervention de la police, la troisième semaine [de confinement, ndlr], pour qu'un réel contrôle soit rétabli», s'insurge Laurence. Les salariés

ont reçu du gel hydroalcoolique au bout de trois jours. Les masques sont arrivés deux semaines après le début du confinement. Des parois, d'abord en cellophane, puis en plexiglas, ont été progressivement installées aux caisses. «Aucune consigne précise n'a été donnée, mais on prend sur nous de nettoyer aussi souvent que possible, quitte à ralentir les files d'attente...», ajoute Laurence. Les caissières ont aussi décidé, toutes seules, de donner la priorité aux clients qui travaillent dans les secteurs de première nécessité. Cela dit, malgré les efforts de tous, les relations avec la clientèle se tendent. «Ce matin, un client m'a insultée. Il voulait acheter 15 kg de farine alors que c'est limité à 5 kg. Heureusement, des clients ont pris ma défense. Et si une collègue se fait embêter, on débarque à quatre ou cinq derrière elle. La situation a encore renforcé

la solidarité entre nous.» Le directeur du magasin, lui, ne montre aucune reconnaissance. «Il ne nous offre même pas le café ou un jus de fruits, soi-disant pour des questions d'hygiène. On sait qu'on n'aura rien à la sortie du confinement. Les actionnaires d'abord!» La direction refuse également d'évoquer les quelques cas de suspicion de coronavirus au sein du personnel. «Si un cas était avéré, le directeur serait sûrement obligé de fermer pour désinfecter...», croit deviner Laurence. Pour sa part, si elle n'a pas voulu s'arrêter, malgré les conseils de son entourage, Laurence attend les vacances de Pâques avec impatience. Et se reconforte au gré des messages de soutien, comme celui de son fils, avec lequel les relations sont pourtant tendues, qui lui a dit il y a quelques jours : «Je suis fier de ce que tu fais, maman.» ■ MARION ESQUERRÉ

États-Unis

En lambeaux. Nouvel épicode de la pandémie, la première puissance mondiale voit ses dysfonctionnements exacerbés par la crise sanitaire. Entretien avec Nicholas Allen, du SEIU*.



DR

Nicholas Allen

Directeur des relations internationales du Service Employees International Union (SEIU)*

Avec plus de 45 000 morts au 22 avril, les États-Unis sont le pays qui paie le plus lourd tribut à la crise sanitaire, pour quelles raisons?

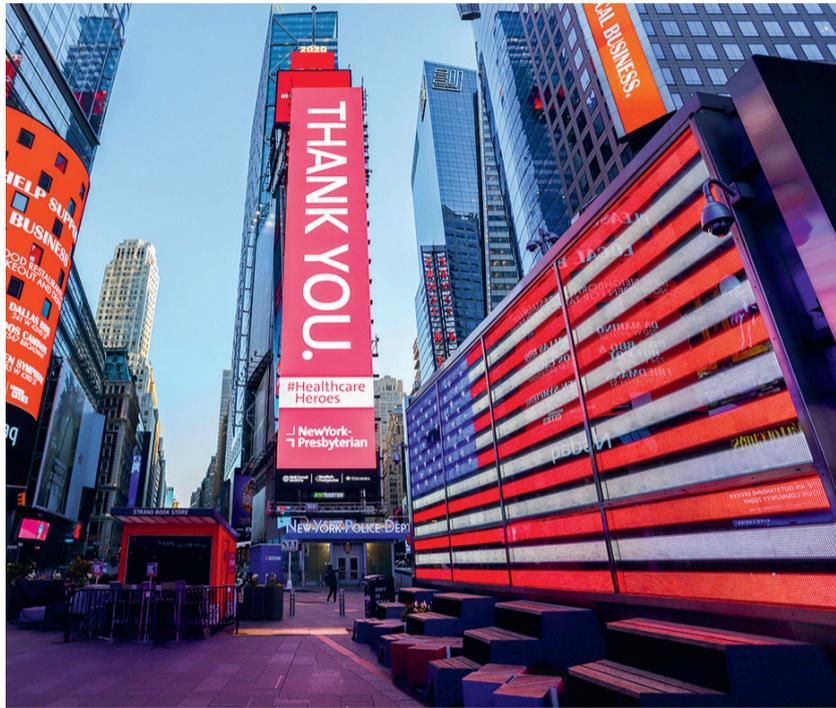
L'État fédéral et la plupart des États ont refusé de faire face et se sont réfugiés dans le déni de cette pandémie. Et il y a eu un manque flagrant de préparation à l'échelle fédérale. Lors de l'épidémie d'Ebola, Barack Obama avait mis en place une unité spéciale pandémies, mais elle a été démantelée par Donald Trump en 2017. Notre pays est doté d'un système de santé très décentralisé, avec de grands groupes hospitaliers privés qui doivent faire face chacun de leur côté, tout en gérant la pénurie de respirateurs, de masques, etc.

■ **La réforme de santé impulsée en 2010 par le président Obama, bien qu'attaquée depuis l'arrivée de Donald Trump, a-t-elle contribué à mieux protéger les Américains?**

L'Obamacare était un progrès relatif qui a permis d'étendre l'assurance maladie aux jeunes jusqu'à 26 ans sur le contrat de leurs parents, de refuser aux assurances de dénier le droit à certaines personnes de s'assurer, ou encore d'étendre Medicaid, le programme fédéral destiné aux plus pauvres. Vingt millions de personnes de plus ont été couvertes grâce à cela, mais environ 20 millions d'autres n'ont aucune assurance. Aujourd'hui encore, la majorité des Américains sont couverts grâce à leur employeur. Dès qu'ils perdent leur job, ils perdent donc souvent leur couverture. Or, depuis le début de la crise, plus de 22 millions de personnes se sont inscrites au chômage, un chiffre inédit depuis la Grande Dépression! La crise du Covid-19 a bousculé les fragiles avancées obtenues. On découvre que des milliers de gens, en première ligne Afro-Américains et Latinos, meurent chez eux faute de soins parce qu'ils craignent de payer une facture exorbitante [73 000 dollars en moyenne pour une semaine d'hospitalisation, ndr].

■ **Dans quel état d'esprit se trouvent les travailleurs?**

Les plus modestes sont pris en étau, entre la peur de ne pouvoir se nourrir



Alors que New York est devenue le principal foyer de la pandémie de Covid-19, les panneaux lumineux de Times Square, à Manhattan, rendent hommage aux professionnels de la santé.

et celle de tomber malades. Il y a aussi une grande colère des soignants, des travailleurs des *fast-foods* qui bossent pour des miettes tout en étant salués comme des «héros». On voit des grèves chez McDonald's, chez Amazon...

■ **Malgré l'incurie de Donald Trump, on note des éléments positifs, comme le vote le 26 mars par le Congrès d'un plan Coronavirus de 2000 milliards de dollars...**

Le Congrès en est à son troisième plan, sans doute en faudra-t-il un quatrième, voire plus. Les solutions proposées sont pour l'instant très insuffisantes.

■ **Quelles sont vos revendications?**

Cette crise jette une lumière très crue sur les inégalités. Il y a bien sûr l'injustice économique et raciale, et le fait que les gens dont nous dépendons le plus, souvent des femmes, sont généralement les moins payés. Ces constats sont au cœur des revendications de nos campagnes #ProtectAllWorkers et #UnionsForAll. Nous exigeons une assurance maladie gratuite et accessible à tous, avec douze semaines de congé maladie payées et 100 % de couverture dans le cadre du Covid-19. Nous revendiquons aussi la garantie des salaires, la protection des emplois, la prise en charge du coût de la garde des enfants, l'annulation ou la suspension des dettes des ménages, ainsi qu'une aide au logement. Il faut par ailleurs remettre en question la redistribution des profits, les revenus des dirigeants et des actionnaires.

■ **On entend beaucoup parler du mouvement de défiance libertarien impulsé par Donald Trump contre le confinement, quel est le sentiment de la population en général?**

Ces personnes, souvent armées, qui manifestent pour le déconfinement sont soutenues par les tenants de la droite dure. Ils sont minoritaires mais leur expression très violente et leur défiance vis-à-vis de la science sont inquiétantes. Cela dit, les sondages confirment que la majorité de la population soutient le confinement.

■ **Les élections présidentielles de novembre se rapprochent, quelles perspectives se dessinent?**

Tout reste à jouer. Trump demeure populaire auprès de sa base électorale: blanche, mâle, issue des classes moyennes. Joe Biden [seul candidat en lice à l'investiture démocrate, ndr] doit trouver la capacité à unifier le Parti démocrate pour battre Trump. Il faudra qu'il parvienne à composer avec la gauche du parti qui, malgré la défaite de Bernie Sanders, reste importante et mobilisée. Une chose est sûre, notre organisation se mobilisera avec force pour battre Trump. La crise du Covid-19 nous renforce dans l'idée qu'il faut lutter pour un monde plus juste, en insistant sur les droits syndicaux et la justice raciale. Il y a urgence. ■

Propos recueillis par EVA EMEYRIAT

* **Syndicat nord-américain de deux millions d'adhérents de la santé, la fonction publique, la propreté-sécurité et la restauration rapide.**



Le virus frappe très fort dans les quartiers défavorisés, déjà en très mauvais état d'un point de vue santé publique, comme les quartiers à majorité noire ou latino des grandes villes.

Nicholas Allen



■ **DANEMARK**

Juste contrepartie

Le gouvernement social-démocrate danois ne versera aucune aide publique aux entreprises enregistrées dans les paradis fiscaux dans le cadre de la crise sanitaire. Celles usant de dividendes ou procédant à des rachats d'actions sont aussi concernées. Le pays, qui a amorcé son déconfinement mi-avril, a, dès le début de la pandémie, lancé un programme d'aide aux entreprises et travailleurs de 60 milliards d'euros. ■

■ **ARGENTINE**

Un décret pour l'après

Un décret publié fin avril reconnaît le Covid-19 comme «maladie professionnelle» dans le pays. Le décret concerne les personnes ayant une activité professionnelle essentielle. L'Argentine rejoint l'Uruguay, l'Espagne ou la Colombie qui ont aussi œuvré en ce sens au regard des recommandations de l'Organisation internationale du travail. Une disposition qui ouvre la voie à une reconnaissance sans contestation par les assureurs en cas de maladie. ■

■ **MONDE**

1^{er} Mai en fanfare!

Des dizaines d'organisations syndicales du monde entier (Uruguay, Cuba, Maroc, Corée du Sud, Argentine, Espagne, Italie, Russie...) ont participé à un concert en ligne donné sur les réseaux sociaux. Chaque pays associant un morceau musical de son choix, accompagné d'un texte court, pour célébrer la fête des travailleuses et des travailleurs en ce 1^{er} Mai placé sous le signe du Covid-19. Une initiative à laquelle a participé la CGT. ■

■ **GRANDE-BRETAGNE**

Boom des adhésions

Le syndicat Unison (1,3 million de membres dans les services publics) a annoncé fin avril un boom de ses adhésions (+ 15 000) depuis la crise. Pour l'organisation, «cela démontre la très grande inquiétude des gens en la période, leur besoin d'être assistés». ■

■ **PORTUGAL**

Régularisation XXL

Le gouvernement socialiste a régularisé temporairement les travailleurs sans papiers présents sur le territoire pour les protéger lors de la crise sanitaire. Depuis la déclaration de l'état d'urgence, leur formulaire de demande de régularisation leur permet d'accéder aux services publics de santé, à une allocation extraordinaire pour travailleurs ou de signer un contrat de travail. ■

Vite dit!

OUTRE-MER « Sous contrôle »?

Le Premier ministre a affirmé que la situation sanitaire serait « sous contrôle » dans les départements d'outre-mer. Mais le nombre de cas augmente, en particulier à Mayotte où plus de la moitié de l'habitat est fait de cases en tôle. La crise sanitaire s'ajoute à la crise sociale dans un département où 80 % des gens vivent en dessous du seuil de pauvreté, et où l'arrêt du travail informel lié au confinement a plongé la population en état de stress alimentaire. ■

CHÈQUES VACANCES Épargne détournée

L'État a demandé à l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) de ponctionner 30 millions d'euros sur ses réserves pour abonder le fonds de solidarité mis en place pour les entreprises. La CGT estime que l'État détourne l'épargne des salariés et des fonctionnaires, mettant à mal les politiques sociales destinées aux plus démunis. Et exige l'annulation de cette mesure. ■

INSPECTION DU TRAVAIL Soutien à Anthony

Mi-avril, Antony Smith, inspecteur du travail de la Marne et cégeste, a été suspendu. Sa hiérarchie lui reproche une procédure de référé visant une structure d'aide à domicile qui avait pris des mesures sanitaires insuffisantes pour ses employés. La preuve, selon la CGT, que le ministère privilégie l'activité économique au détriment de la santé des salariés. ■ change.org/p/muriel-pénicaud-abandon-des-poursuites-contre-anthony-smith

MALADIE PROFESSIONNELLE Salariés oubliés

Caissières, éboueurs, policiers... Plusieurs associations et syndicats demandent l'élargissement, au-delà des seuls personnels soignants, du dispositif de reconnaissance automatique en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les salariés exposés dans le cadre de leur activité professionnelle. Le 7 avril, Philippe Martinez a adressé une lettre ouverte au président de la République en ce sens. ■

AIDES PUBLIQUES On verra plus tard

Après avoir annoncé que l'État n'accorderait plus d'aides publiques aux entreprises liées de près ou de loin aux paradis fiscaux, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a rétrogradé. La mesure, dont la portée était déjà très limitée, a en effet disparu du projet de loi de finances rectificative adopté le 23 avril. Quand ça veut pas... ■



La façon dont une société se veut « en guerre », même contre un virus, met en jeu la démocratie.

Étienne Balibar,
philosophe
(Le Monde,
22 avril 2020)



Confinés jusqu'au 11 mai, les Français étaient invités à célébrer le 1^{er} Mai comme il se doit. Et pour ce faire, à multiplier les slogans revendicatifs au moyen de banderoles déployées aux fenêtres et balcons, ou bien encore en prenant d'assaut... les réseaux sociaux!

Social

Plus jamais ça! Pour un autre « monde d'après », la CGT, avec d'autres organisations à l'initiative d'une pétition, propose une conférence internationale au printemps 2021.

Des doutes... Beaucoup de doutes. L'annonce du début du déconfinement le 11 mai a beau avoir été accueillie avec un certain soulagement, les interrogations demeurent malgré le discours prononcé le 28 avril par le Premier ministre devant l'Assemblée nationale. Quid des transports, du retour à l'école (lire ci-dessous), de la sécurité sanitaire? En dépit des belles paroles laissant entendre une volonté de dialogue et de concertation pendant la crise, le gouvernement fait montre d'une belle constance en s'attaquant, de nouveau, au droit du travail, au nom de l'urgence sanitaire (lire p. 8). Et ce à la grande satisfaction d'un Medef également prêt à tordre le cou aux normes environnementales jugées « bien trop

contraignantes » en cette période. Pas question pourtant de céder d'un pouce sur ces exigences mortifères. Associée à quinze autres syndicats et ONG*, la CGT est à l'initiative d'une pétition (<https://www.policat.org/p/8921>) enjoignant le gouvernement à bâtir un « jour d'après » « démocratique, écologique, féministe et social ». Et revendique, entre autres, la mise en œuvre de diverses mesures : arrêt des activités non indispensables pour faire face à l'épidémie; réquisitions des établissements médicaux privés et des entreprises destinés à produire du matériel sanitaire; suspension du versement des dividendes; et utilisation des 750 milliards d'euros de la BCE pour le financement des besoins des populations. Pour que tout ne recommence

pas comme avant, la journée du 1^{er} Mai aura pris cette année un tour atypique, mais pas moins offensif avec, aux balcons, aux fenêtres, et sur les réseaux sociaux, des slogans brandis sur le thème « *Le jour d'après, je veux...* ». Un 1^{er} Mai qui aura été aussi l'occasion pour la CGT de proposer la tenue, au printemps prochain, d'une conférence internationale du travail extraordinaire centrée sur les conséquences sociales du Covid-19. Un événement calqué sur l'esprit de la conférence de l'Organisation internationale du travail réunie à Philadelphie en 1944, événement « *qui consacra la justice sociale, l'une des pierres angulaires de l'ordre juridique international* ». ■ EVA EMEYRIAT
* Greenpeace, Oxfam, Solidaires, Attac, Unef, Reclaim Finance, Confédération paysanne...

École

La grande inconnue du déconfinement

L'annonce de la réouverture progressive des établissements scolaires (de la maternelle au lycée), à compter du 11 mai, suscite de nombreuses inquiétudes chez les enseignants. « Nous avons appris cette nouvelle à la télé le 14 avril, sans avoir été consultés », déplore Marie Buisson, secrétaire générale de la Ferc-CGT. Quels moyens pour faire respecter les mesures de sécurité sanitaire? Quid des masques, du gel, alors que dans nombre d'écoles même le savon fait défaut, des gestes barrières à

faire respecter aux tout petits, de la cantine? Les enfants auront-ils classe par demi-groupes? « Il est anormal de faire de l'école un enjeu général de la reprise économique, tance Marie Buisson. La pression est énorme sur le corps enseignant. En outre, aucun consensus scientifique n'assure que cette réouverture ne conduira pas à une seconde vague. L'État se décharge sur les collectivités territoriales, les directeurs d'établissements, les enseignants! » Une impréparation qui inquiète aussi nombre

de parents. « Si le discours sur les inégalités scolaires est juste, il ne peut pas servir d'alibi à une décision prise pour répondre aux pressions du patronat », estime la CGT Educ'Action. « Avec le confinement, les familles ont réalisé – et c'est une bonne chose – qu'enseigner est un métier complexe. Il ne s'agit pas simplement de donner un truc à lire à un gamin, sourit Marie Buisson. Hélas, le discours gouvernemental dit tout autre chose. Il s'agit de faire en sorte que les enfants soient gardés pendant que les

parents retournent au boulot. » Attentive aux conditions de reprise du travail, la CGT va communiquer auprès des enseignants et des agents afin de les informer sur la procédure du droit de retrait à exercer le cas échéant... « Les profs ont envie de reprendre, mais pas à n'importe quelles conditions », souligne Marie Buisson. Un courrier commun en direction des agents des collectivités territoriales vient aussi d'être rédigé avec la Fédération des services publics CGT. ■ EVA EMEYRIAT

Lot-et-Garonne

Récoltes amères. La CGT demeure vigilante quant aux conditions de travail des saisonniers, l'épidémie révélant la dépendance de notre agriculture à la main-d'œuvre étrangère.

Le 24 mars, le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, lançait un appel martial à « l'armée de l'ombre » pour rejoindre un secteur en manque de bras, faute de main-d'œuvre saisonnière immigrée, bloquée aux frontières. En plus des dérogations au droit du travail inquiétantes (durée du travail fixée à 60 heures hebdomadaires), le gouvernement a autorisé les personnes placées en activité partielle à cumuler leur indemnité avec un salaire agricole pour faciliter les embauches. Au niveau national, la FNSEA estime à 200000 le nombre de personnes actuellement nécessaires pour travailler dans les champs, essentiellement dans le maraîchage et l'arboriculture. Face à cette situation inédite, la CGT de Lot-et-Garonne a publié une lettre ouverte adressée le 3 avril à la préfète Béatrice Lagarde pour exiger « le respect des droits sociaux, un accueil dans des conditions dignes et irréprochables sur le plan sanitaire ». Ajoutant : « Si l'emploi agricole est vital dans notre département, il est hors de question de sacrifier les salariés saisonniers sur l'autel d'une production de masse et à bas coût. » Dans ce département où la saison court environ d'avril à octobre, avec le ramassage des asperges, des fraises, des tomates, des prunes, des kiwis, des noisettes, des pommes et des poires, les saisonniers viennent traditionnellement du Maroc, de Pologne et d'Espagne. « Il est difficile d'évaluer leur nombre. En février 2019, 803 contrats saisonniers ont été accordés



200000 travailleurs saisonniers manquent à ce jour à l'appel dans le secteur agricole.

à des extra-Européens par les services de l'immigration. Cette année, la préfecture a prolongé de trois mois les titres de séjour des travailleurs qui étaient déjà arrivés », observe Laurent Jacquelin, secrétaire général de l'UD CGT 47. Le manque de bras dans les champs met en lumière la dépendance de l'agriculture française à la main-d'œuvre étrangère. Travaillant sous contrats temporaires courts, en détachement, voire sans être déclarés, ces ouvriers agricoles saisonniers peinent à faire valoir leurs droits. La Confédération paysanne du département dénonçait d'ailleurs, dans une étude publiée en 2015*, « les rapports de domination et d'exploitation que promeut un modèle d'agriculture industrielle et concurrentielle ». « Il y a plusieurs années, la CGT avait été alertée sur les conditions d'hébergement, de travail et de salaires de saisonniers polonais. Depuis, nous continuons d'être vigilants », témoigne Laurent Jacquelin. La tâche n'est pas aisée dans un département où le principal syndicat agricole, la Coordination rurale, affiche ouvertement sa haine pour l'inspection du travail. Pour la CGT de Lot-et-Garonne, « l'un des défis des "jours d'après" sera de construire un modèle agricole basé sur une agriculture durable, respectueuse des droits humains et sociaux, et rémunératrice pour l'ensemble des travailleurs ». ■

JEANNE ANDRÉ

* *Migrants saisonniers en agriculture : bouffée d'oxygène pour les employeurs, droits étouffés pour les travailleurs*, de Mikele Dumaz.



Nous militons pour éviter les distorsions de concurrence et harmoniser les conditions sociales de production en Europe.

Emmanuel Aze, porte-parole de la Confédération paysanne 47



■ CALVADOS Examens virtuels

La Ferc-CGT s'inquiète de la décision de l'université de Caen-Normandie d'organiser des examens en ligne. Pour le syndicat, ce type de contrôle induit une rupture d'égalité en termes de connexion, d'anonymat, de condition de confinement. Il réclame une modification du calendrier universitaire. ■

■ MORBIHAN Excès de zèle

La CGT dénonce l'excès de zèle de la direction de l'Ehpad de Quiberon où un tiers du personnel a été confiné avec les résidents du 6 au 19 avril. « Au-delà de l'affichage vertueux de ce dispositif, se cache en réalité le mépris de la réglementation du temps de travail, du droit à la vie privée et des gestes barrières élémentaires », s'inquiète la CGT, qui rappelle la suppression de postes ces dernières années dans l'établissement. ■

■ VIENNE Ras-la-benne

À Poitiers, 44 éboueurs (sur 58 au total) de la société Urbaser Environnement ont fait grève le 9 avril, épuisés par des conditions de travail jugées indignes. Avec le chômage partiel, qui leur a été imposé une semaine sur deux, les tournées s'effectuent désormais tous les quinze jours et le poids des déchets augmente. Ils avaient déposé un droit d'alerte le 17 mars, inquiets notamment du non-respect des consignes sanitaires et de sécurité par Urbaser. ■

■ ILE-DE-FRANCE L'Urif au vert

L'Urif-CGT met en place un numéro vert, le 08 05 38 48 22, pour répondre aux questions qui se posent en cette période d'état d'urgence sanitaire concernant les droits des salariés (chômage partiel, prise de congés, télétravail, rupture de contrat...). ■

■ RHÔNE Salariés blousés

La CGT des Hospices Civils de Lyon devait porter plainte au pénal pour mise en danger d'autrui, après avoir découvert qu'une note interne invitait les personnels soignants à laver et réutiliser leurs blouses jetables. Le syndicat estime ces pratiques dangereuses pour les salariés. Sur 1700 membres du personnel testés au Covid-19, plus de 500 se sont déjà révélés positifs. ■

■ INDRE-ET-LOIRE McDo, essentiel?

Depuis le début du confinement, 12 restaurants de l'enseigne sont restés ouverts à Tours, en configuration drive et pour la livraison à domicile, au détriment de la santé du personnel et des clients. Sept salariés ont exercé leur droit de retrait, exposés au manque de masques, de gants et à l'impossibilité de garder une distance de sécurité. ■

Seine-Saint-Denis

Un territoire au pic des inégalités

Trams bondés, commerces « non essentiels » ouverts, habitants « tapant la discute » dans la rue, comme si de rien n'était.

Bienvenue aux Quatre-Chemins, à Aubervilliers, dans le centre-ville de Saint-Denis, à Épinay-sur-Seine, Bagnolet, Pantin... Les images ont fait le tour des chaînes télé et des réseaux sociaux. Des « exceptions », a déclaré la préfecture coupant court à la polémique. Et ce chiffre, qui a relancé le débat : la semaine du 21 au 27 mars, le nombre de décès dus au Covid-19 a bondi de 63 % dans le département.

Explication d'un membre du Samu : les maladies infectieuses touchent plus durement les personnes en situation de précarité et « là où les inégalités de santé sont plus importantes ». « La population d'ici n'est pas plus indisciplinée qu'ailleurs. Seulement, les conditions sociales et d'habitation font qu'il est plus difficile, parfois, d'observer les règles du confinement », nuance Kamel Brahmi, de l'UD CGT 93. L'organisation syndicale a d'ailleurs mis en place à l'échelle de la région une aide à destination des habitants (lire aussi ci-contre). Réduire les

inégalités de santé, favoriser l'accès aux soins de ceux qui en sont le plus éloignés, était l'idée d'Abdelaali El Badaoui lorsqu'il a fondé Banlieues Santé. « C'est important d'échanger, de vulgariser – voire de traduire en plusieurs langues – les messages de santé publique si l'on veut que les gens s'impliquent », répète l'infirmier libéral de 36 ans. Concentrant ses actions sur les quartiers populaires, l'association, qui compte plusieurs centaines de bénévoles a, dès le 13 mars, mis en place un parcours sanitaire et social, avec l'aide d'associations et

d'entreprises, visant à aider les gens à rester chez eux. La vétusté, l'exiguïté, parfois l'insalubrité de l'habitat ne sont pas seules à l'origine du non-respect du confinement. « Il y a les mères qui élèvent seules leurs enfants, détaille Abdelaali El Badaoui. Certaines ont le Covid, mais le taisent pour garder leur boulot. C'est difficile aussi pour les personnes handicapées et celles âgées. Parfois, elles n'ont personne pour faire leurs courses ou leurs repas. » Il y a aussi la faim qui pousse toujours plus de Dyonisiens à faire la queue pour obtenir une aide alimentaire. ■ J.-PH. JOSEPH

Le contexte >

La loi du 23 mars sur l'état d'urgence sanitaire a ouvert la voie aux décrets restreignant la circulation, mais également aux ordonnances permettant de déroger au droit du travail, ainsi qu'à ceux de la Sécurité sociale et de la fonction publique.

Le chiffre > 10,2

C'est, en millions, le nombre de salariés placés en activité partielle au 22 avril 2020.

Source : ministère du Travail

Racket >

Un complément pour être payé à 100% de l'activité partielle contre des jours de congé. Le chantage est signé Fnac-Darty. Le même groupe a obtenu un prêt de 500 millions d'euros garanti à 70% par l'État...



Urgence sanitaire

Hold-up. Prétendant la lutte contre la pandémie de Covid-19, le gouvernement a imposé une série d'ordonnances et de décrets qui actent d'importants reculs en matière de droit du travail, au-delà de la crise sanitaire elle-même. Tour d'horizon. DOSSIER RÉALISÉ PAR LUOVIC FINEZ

IJSS POUR GARDE D'ENFANTS**Un « basculement automatique » à surveiller**

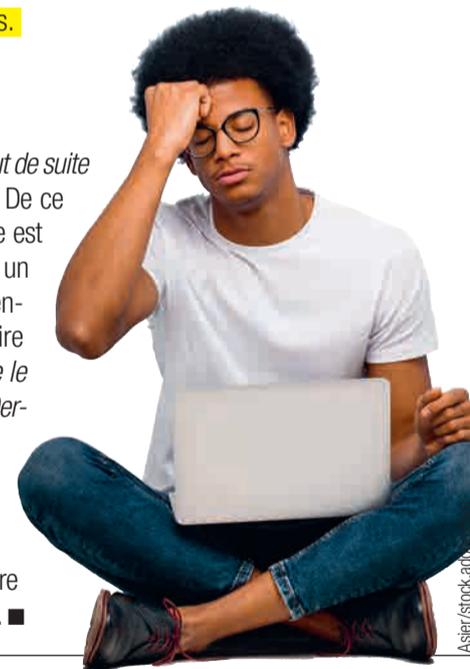
Les ministères de la Santé et du Travail ont annoncé que les personnes actuellement indemnisées par l'Assurance maladie pour garde d'enfant à leur domicile basculeront dès le 1^{er} mai dans le dispositif du chômage partiel. Assurément plus avantageux pour les entreprises. Et pour les salariés ?

« Cette annonce est à la frontière du droit, nous n'avons aucun texte... » Anaïs Ferrer, du pôle Droits, libertés, actions juridiques (DLAJ) de la CGT, a noté cette habitude gouvernementale depuis le début de la crise du Covid-19 : des annonces à l'emporte-pièce sans référence légale sur laquelle s'appuyer. Ici, de simples consignes auraient été passées à l'Assurance maladie. Jusqu'à maintenant, le dispositif des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) était ouvert aux personnes « vulnérables » et à un des deux parents empêchés de travailler par la garde d'enfants de moins de 16 ans à domicile, à condition qu'il ne puisse télétravailler. Avec des IJSS à hauteur de 50% du salaire brut et un complément de 40% versé par l'employeur. Soit une absence de perte sur le salaire net. Certes, le salarié dans cette situation est susceptible de n'être plus indemnisé qu'aux deux tiers du salaire brut après trente jours mais, surtout, « l'activité partielle coûte moins cher à l'employeur », note Anaïs Ferrer. Quant au basculement de l'un à l'autre, le côté « automatique » requiert bien entendu la plus grande vigilance. Ses modalités exactes doivent être surveillées, d'autant qu'elles dépendent, selon le ministère du Travail, d'un « amendement du projet de loi de finances rectificative ». ■

**ACTIVITÉ PARTIELLE****Des trous dans le filet de sécurité**

Autrefois appelé « chômage partiel », le dispositif d'« activité partielle » a été fortement étendu pour faire face à la crise. L'objectif affiché est d'éviter des licenciements massifs. Néanmoins, si l'entreprise ne verse pas de complément, il entraîne de facto une perte de revenu pour le salarié.

« La demande de la CGT a toujours été de mettre les travailleurs en sécurité, en arrêtant tout de suite les activités non essentielles », rappelle Boris Plazzi, du bureau confédéral de la CGT. De ce point de vue, lorsque la tâche de travail ne peut être effectuée à distance et que l'entreprise est dans une situation telle qu'elle ne peut verser les salaires, le placement en activité partielle est un moindre mal. Reste que, lorsque l'entreprise ne verse pas de complément, le placement entraîne une baisse de revenu, car l'activité partielle n'est indemnisée qu'à 70% du salaire brut, soit 84% du salaire net. À coût zéro pour l'entreprise. « Ce n'est pas pour rien que le gouvernement a refusé notre demande d'une indemnisation à 100% de l'activité partielle. Derrière, il y a l'idée sous-jacente qu'il faut reprendre le travail », analyse le dirigeant confédéral Fabrice Angei. Lequel note également que « le temps d'instruction des dossiers n'a pas été de quarante-huit heures comme affiché, mais plutôt d'une semaine ou dix jours, avec des traitements très variables d'une direction régionale du travail à l'autre ». « Plus de 90% des intérimaires n'en bénéficient pas », dénonce de son côté la CGT Intérim. Et ce, même si la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, estime que la France a « le dispositif le plus protecteur d'Europe ». ■

**DURÉE DU TRAVAIL****Faire face à la crise, vraiment ?**

La durée quotidienne maximale de travail est portée de 10 à 12 heures ; de 48 à 60 heures sur la semaine ; de 8 à 12 heures pour le travail de nuit. La durée minimale de repos quotidien est, elle, ramenée de 11 à 9 heures. Les règles de repos dominical sont, pour leur part, assouplies... Le tout jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour Fabrice Angei, « le gouvernement a saisi l'opportunité d'aller encore plus loin dans la déréglementation du travail ». « C'est une attaque inacceptable contre le monde du travail : une des premières ordonnances qu'ils prennent, c'est pour dégrader les conditions de travail et de vie des salariés, abonde Boris Plazzi. Il faut voir ce que c'est de travailler 60 heures et particulièrement dans le nettoyage, aux caisses des magasins, dans la sécurité ou le milieu hospitalier. » D'après une réunion téléphonique du 21 avril avec le ministère du Travail, le premier secteur concerné devrait être celui de la santé. « C'est d'autant plus scandaleux que ces

professions sont en première ligne », s'insurge Fabrice Angei. Ces dérogations sur la durée légale du travail devaient en effet s'appliquer aux entreprises des secteurs jugés « essentiels à la continuité de la vie économique et à la sûreté de la nation », mais le décret précisant la liste n'est jamais venu... En revanche, l'ordonnance prend bien soin de s'appliquer jusqu'à la fin de l'année. « Le patronat prépare aussi le "jour d'après", mais pas de la même façon que nous... Le danger, lorsque l'on crée un tel précédent, c'est que, demain, cela fasse office de norme, sous couvert d'unité ou de concorde nationale », commente Boris Plazzi. ■

Krach social >

Cotisations en chute libre, indemnités pour arrêts qui explosent : le déficit de la Sécurité sociale devrait dépasser les 41 milliards d'euros en 2020. Les exonérations et suppressions de cotisations sociales décidées avant la crise n'en sont que plus choquantes.

La phrase

Il faudra bien se poser la question tôt ou tard du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire.

Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef

Petits gestes >

La CGT Banque-Assurances et l'Indecosa CGT revendiquent « des conditions favorables pour l'octroi de découverts », « un plafond pour les frais d'incidents bancaires » et « une réduction des primes d'assurance auto » face à la situation.



PRIME EXCEPTIONNELLE

Sous couvert de « pouvoir d'achat », un instrument de division entre salariés

La possibilité de verser cette prime, créée fin 2018 et reconduite fin 2019, est repoussée au 31 août. Défisicalisée et exonérée de cotisations sociales, elle peut atteindre 1 000 euros, voire 2 000 euros en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise. Elle est réservée à ceux ayant travaillé au cours du confinement.

« C'est une prime à quoi ? À l'insécurité ? À la mise en danger des salariés ? » feint de s'interroger Anaïs Ferrer. En introduisant un nouveau critère pour le versement de la « prime Macron » – les « conditions de travail liées à l'épidémie de Covid-19 » –, l'ordonnance du 1^{er} avril crée une situation ambiguë et malsaine. « L'augmentation des salaires est nécessaire, mais elle doit être générale et définie sur le salaire de base », insiste Boris Plazzi. C'est d'autant plus frappant que les salariés aujourd'hui en première ligne exercent pour beaucoup des métiers déconsidérés et mal payés. « Cette prime défiscalisée et désocialisée est dangereuse pour les finances de la Sécurité sociale », alerte Fabrice Angei. Elle est porteuse d'un autre danger, celui de divisions entre salariés. En effet, en la réservant à ceux qui ont travaillé au cours de la crise du Covid-19, elle laisse entendre qu'il y a « d'un côté les héros au front et, de l'autre, ceux qui se planquent à l'arrière », résume Fabrice Angei. « Aujourd'hui, dans une même entreprise, on peut avoir des gens en télétravail, d'autres présents sur place, d'autres en arrêt... Ce n'est pas pour autant que certains seraient plus méritants que d'autres. Cette prime peut causer des tensions entre collègues », conclut le dirigeant confédéral. ■



ASSURANCE-CHÔMAGE

Des mesures provisoires qui ne parviennent pas à effacer un recul durable

Un décret du 14 avril a prolongé, pour une durée non encore définie, l'indemnisation des privés d'emploi qui arrivent en fin de droits pendant la durée du confinement. La période de recharge des droits a également été augmentée de la durée du confinement. Mais les mesures régressives de 2019 imposées à marche forcée par l'exécutif ne sont pas remises en cause.

Un simple report. La modification du mode de calcul de l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi aurait dû entrer en vigueur au 1^{er} avril. Ce sera finalement le 1^{er} septembre. En prenant en compte aussi bien les jours travaillés que ceux non travaillés pour déterminer le salaire de référence, elle pourra diviser par deux, trois, voire quatre, le montant de l'indemnité perçue. Quant au rechargement des droits, il ne pourra se faire qu'après six mois de travail, contre un mois jusqu'ici. Au 1^{er} novembre 2019, une première étape avait déjà été mise en place, en durcissant les conditions d'indemnisation. Désormais, il faut comptabiliser six mois de travail sur les vingt-quatre derniers mois et non quatre mois travaillés sur les vingt-huit derniers. La CGT note donc que « sur le fond, si le gouvernement a dû concéder quelques droits provisoires, il n'a pas renoncé à mettre en œuvre le durcissement d'accès aux droits ». Dès la parution du décret du 14 avril, la CGT a réaffirmé qu'elle « revendique l'annulation d'urgence de toutes les mesures régressives depuis le 1^{er} novembre 2019 et la mise en place d'une véritable sécurité sociale intégrale, permettant d'assurer un revenu de remplacement à toutes les personnes qui sont privées de l'exercice de leurs droits au travail ». ■

CONGÉS PAYÉS ET RTT

Le droit au repos ? Confisqué !

Un accord de branche ou d'entreprise permet désormais à tout employeur de décider des dates de prise de congés payés, dans la limite de six jours ouvrables. L'employeur peut aussi imposer ou modifier jusqu'à dix jours de repos (dont les RTT). Dans ce cas de figure, il n'a même pas besoin du moindre accord.

Le 31 août dans la branche du sport, le 31 octobre dans celle de la métallurgie. Les premiers accords dérogatoires aux règles applicables aux congés payés ne courent certes pas jusqu'au 31 décembre, comme autorisé par l'ordonnance. Mais ils vont bien au-delà de la fin annoncée de la période de confinement (le 11 mai) et d'urgence sanitaire (le 24 mai). S'agissant du sport, « l'accord ne propose aucune contrepartie aux salarié-es. Il ne prend en compte aucune adaptation aux différences de conditions d'exercice, de structures, de contrats », dénonce la Ferc-CGT, qui ne l'a pas signé. Pas plus que la CGT n'a approuvé celui dans la métallurgie, bouclé « en à peine trois réunions à distance », souligne Boris Plazzi. « Ce sont des accords de chantage à l'emploi, avec le pistolet sur la tempe, s'emporte Fabrice Angei. L'employeur avance des menaces du type : "On va perdre des parts de marché, on va devoir licencier..." » « Les congés payés, c'est un droit pour s'extraire des contraintes liées au travail. Les jours de repos sont là pour faire autre chose, une activité culturelle, sportive, avoir un lien social, familial... Et ce, d'autant plus dans le climat actuel très anxiogène. Là encore, nous craignons des effets d'aubaine pour les patrons et qu'un précédent soit créé », prévient Boris Plazzi. ■



la cgt REVENDICATIONS

Définir les activités essentielles

C'est une revendication que la CGT a immédiatement mise sur la table, mais dont les ministres de l'Économie et du Travail ont toujours refusé de discuter. Le gouvernement a son tabou : la définition d'une liste d'activités essentielles qui pourraient se poursuivre à condition, bien sûr, de respecter des exigences maximales de santé et de sécurité. Et, *a contrario*, celles qui devraient être arrêtées pendant la crise. Alors, la CGT s'est mise seule à la tâche, en inscrivant dans la première catégorie les soins et la santé, l'agroalimentaire, les commerces alimentaires, l'énergie, l'industrie pharmaceutique... « En Espagne et en Italie, il y a pourtant rapidement eu un accord tripartite sur cette liste, entre organisations syndicales, patronales et gouvernement », remarque Boris Plazzi. « Qu'on répare des ambulances ou qu'on fabrique des respirateurs, naturellement, illustre-t-il. Mais qu'est-ce qui justifie qu'on continue de fabriquer des sous-marins de guerre ? Des bateaux ? Des voitures ? » « Le gouvernement français a choisi la santé économique des entreprises plutôt que la santé publique », tranche Fabrice Angei. « Le confinement reste, selon les experts scientifiques ou les médecins, le moyen le plus efficace pour lutter contre le Covid-19 », rappelait Philippe Martinez le 7 avril dans une lettre ouverte à Emmanuel Macron.

Refuser les licenciements

Réintégration dans les effectifs et basculement dans le dispositif d'activité partielle. Les CDD et intermittents d'Euro Disney, dont les contrats avaient été annulés par la direction, ont finalement obtenu, grâce à l'intervention de la CGT, le même traitement que leurs collègues en CDI (lire aussi p. 3). L'élargissement sans précédent du système d'activité partielle est d'ailleurs un élément majeur pour contester l'utilisation du motif de « force majeure » lié à la pandémie pour justifier des licenciements. La CGT estime que « les entreprises n'ont aucun motif légitime pour licencier, l'État permettant de couvrir l'ensemble des problèmes de trésorerie ». « Ce n'est pas du tout la même chose qu'une entreprise qui se retrouve inondée avec des machines durablement à l'arrêt. Ici, l'employeur en péril peut mettre ses salariés en activité partielle. Et s'il ne le fait pas, c'est qu'il n'est pas en difficulté économique », explique Anaïs Ferrer. « En revanche, ajoute-elle, des licenciements tout court, on en voit hélas toujours et les conseillers des salariés sont sollicités pour assister ces derniers lors des entretiens. Mais sans protections... » Un autre point de vigilance se profile déjà : les embauches de CDD, intermittents ou intérimaires qui ne se feront pas dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration ou du spectacle, soumis à des restrictions plus fortes que d'autres activités. « C'est un argument en plus pour annuler la réforme de l'assurance-chômage », pointe Fabrice Angei. ■



AU COIN DU ZINC

Serge Slama

La liberté au cœur. Ce professeur de droit public, spécialiste des droits fondamentaux, s'inquiète de la privation des libertés résultant de l'état d'urgence sanitaire, mais aussi d'une accoutumance à la vie confinée.

Vous avez cosigné une tribune dans *Libération*, aux côtés de juristes et d'universitaires, selon laquelle le passage à l'état d'urgence « s'est fait à côté du droit »...

Dans une démocratie, un état d'exception constitue, par essence, un espace vide de droit. Même si l'état d'urgence sanitaire a été adopté pour deux mois, c'est une illusion de penser qu'un tel régime est, dans la durée, compatible avec l'état de droit. D'une part, les conditions d'adoption de ces lois d'urgence en quelques jours ne sont pas satisfaisantes. D'autre part, l'exception peut devenir la norme face à la multiplication des crises. Depuis la loi du 23 mars, des dizaines d'ordonnances, des centaines d'actes réglementaires (décrets, arrêtés ministériels), mais aussi des milliers d'arrêtés préfectoraux et municipaux contraignent toujours plus nos libertés.

■ **Vous parlez d'un laboratoire du contrôle sécuritaire...**

Ce chamboulement spectaculaire du droit s'inscrit dans une logique libérale et autoritaire dérogeant dans tous les domaines aux principes et garanties fondamentaux de notre droit. La nécessaire lutte contre l'épidémie a ouvert une fenêtre opportune pour tester des procédés de contrôle rognant nos libertés, et particulièrement les libertés collectives. Des drones sont utilisés pour surveiller le respect du confinement, le gouvernement réfléchit à une application de traçage des malades... Nous entrons dans une société où l'on admet qu'il est normal d'être surveillés. Le risque, c'est que cet état d'exception laisse des traces profondes dans le droit. Plusieurs dispositions prises lors de l'état d'urgence terroriste en 2015-2017



« La nécessaire lutte contre l'épidémie a ouvert une fenêtre opportune pour tester des procédés de contrôle rognant nos libertés, et particulièrement les libertés collectives. »

ont été prolongées dans la loi de sécurité intérieure [du 30 octobre 2017, ndlr]: assignations à résidence, perquisitions préventives, etc. Je crains aussi une accoutumance à la vie confinée, à la privation de libertés.

■ **Maires et préfets se sont livrés à un « Concours Lépine » des arrêtés...**

La loi sur l'état d'urgence sanitaire donne au seul Premier ministre le pouvoir d'adopter des mesures générales, complétées localement par les préfets.

À côté, des maires se sont livrés à une surenchère. Celui de Sanary-sur-mer (Var) a, par exemple, tenté de restreindre les déplacements de ses administrés à un rayon de 10 mètres du domicile... La plupart de ces arrêtés municipaux ont été annulés par le tribunal administratif, et le Conseil d'État a fini par limiter le pouvoir des maires.

■ **Ce qui questionne le contrôle...**

Le contrôle parlementaire, déjà faible, n'a été qu'une chambre d'enregistrement sous l'état d'urgence en 2015. À la défaillance du contrôle parlementaire s'ajoute celle du Conseil d'État, plus enclin à protéger l'État que les libertés fondamentales des citoyens. Au 17 avril, saisi de 135 recours liés au Covid-19, il a donné satisfaction au requérant à travers une seule ordonnance, sur 75 rendues.

■ **Le Syndicat de la magistrature interroge la légitimité de l'état d'urgence sanitaire comme réponse à l'incurie des politiques publiques de santé. Votre point de vue?**

Depuis plus de trente ans, les gouvernements démantèlent les services publics. Le personnel hospitalier, entre autres, dénonçait depuis des mois le manque de moyens. Faute de masques, de tests suffisants, la population est confinée. L'exécutif fait peser sur les individus le poids de son incurie. Les propos du préfet de police de Paris établissant un lien entre ceux hospitalisés et ceux n'ayant pas respecté le confinement sont révélateurs. Je crains que l'incapacité des gouvernements à prévenir les dangers nous contraigne à un renoncement accru à nos libertés.

Propos recueillis par JEANNE ANDRÉ

* *L'Urgence des libertés*, 13 avril 2020, liberation.fr

Repères

Serge Slama est professeur de droit public à l'université de Grenoble-Alpes. Spécialiste des droits fondamentaux, notamment du droit des étrangers, il a étudié les conséquences des états d'urgence de 2005 (pour mettre fin aux révoltes urbaines) et de 2015-2017 (après les attentats terroristes) sur les libertés fondamentales et leur pérennisation dans le droit commun. Il a initié récemment un réseau de veille sur l'état d'urgence sanitaire (animé par Vox public). ■





Montreuil, en Seine-Saint-Denis, s'anime le soir au rythme de concerts délivrés, depuis leur balcon ou pas de porte, par 90 intermittents du spectacle confinés et privés de travail. Un festival populaire et solidaire organisé par la ville avec l'aide d'une artiste élue de la CGT.

Musique

Montreuil aux balcons. Chaque soir, un artiste local donne un concert depuis son domicile pour adoucir la période et faire vivre la solidarité envers les intermittents.

« **P**eu après que le confinement a été annoncé, la mairie de Montreuil m'a appelée en me disant : « On a une idée, mais rien n'est prêt ». C'est comme ça qu'est né le festival *Musique au balcon* », raconte Karine Huet. Accordéoniste professionnelle, celle qui est aussi élue au Snam-CGT (le syndicat des artistes musiciens) se charge de relayer sur sa page Facebook *Sortir à Montreuil* un appel à candidatures de la mairie pour recruter des musiciens locaux. Pas moins de 90 répondent présents avant que, le 21 mars, Karine n'ouvre le festival. Face à la rue de la Révolution, équipée de son piano à bretelles et de sa sono, Karine enchaîne les morceaux de forró brésilien. Quelques jours plus tard, c'est au tour de Michael Might, un montreuillois de Montréal, de jouer ses compositions à la guitare en haut

de la rue Pasteur : « *J'en avais écrit une, avant cette histoire d'épidémie, dans laquelle je disais qu'il fallait saisir le moment présent car tout pouvait s'écrouler, et une autre sur l'acceptation de la mort de proches.* » Bingo! Malgré les notes mélancoliques de ses balades indie rock (un rock indépendant), l'ambiance prend aux fenêtres des immeubles alentour. « *Un voisin a commencé à faire de la flûte, un autre a sorti sa guitare, cela a créé une superbe énergie* », poursuit le musicien. De l'énergie et des revenus, chaque concert donné dans le cadre du festival *Musique au balcon* étant indemnisé d'un cachet d'une centaine d'euros par la mairie. Les intermittents, composante non négligeable de cette cité, en ont bien besoin. « *Nous avons arrêté de travailler début mars, lorsque les salles de spectacles ont fermé*, témoigne

l'accordéoniste, puis toutes nos dates ont été annulées. Et ça ne va pas reprendre de sitôt. » Comme semble le confirmer l'annonce de l'annulation des spectacles et festivals de cet été. En attendant la reprise, les intermittents du spectacle doivent tenir sur leurs indemnités d'assurance-chômage, leurs économies, ou demander le RSA. Leur revendication de pouvoir, à l'instar d'autres salariés, bénéficier du chômage partiel a beau avoir été satisfaite, ces travailleurs ne sont pas au bout de leur peine. L'arrêt de leur activité rend en effet impossible l'obtention des 507 heures annuelles leur permettant d'acquiescer et de garder leur statut. « *À ce rythme-là, dans six ou huit mois, il n'y aura plus du tout d'intermittents en France* », estime Karine Huet. Qui, alors, pour adoucir les mœurs? ■

ELSA DUPRÉ

“



Un voisin a commencé à faire de la flûte, un autre a sorti sa guitare, cela a créé une superbe énergie.

Michael Might,
guitariste
montreuillois

Notre sélection

DOCUMENTAIRE Damnés célèbres

Du XVIII^e siècle à nos jours, le réalisateur Stan Neumann déroule sur plus de trois siècles, à travers une série documentaire en quatre épisodes, l'histoire du monde ouvrier européen, rappelant en une synthèse éblouissante ce que nos sociétés doivent aux luttes des « damnés de la terre ». ■

Le Temps des ouvriers, sur arte.tv jusqu'au 26 juin.

TÉLÉVISION France 4 sauvée?

La chaîne « jeunesse » devait cesser d'émettre le 9 août prochain, au nom des investissements dans le numérique décidés par France Télévisions. Mais la crise du Covid-19 semble avoir rebattu les cartes. Un moratoire d'un an pourrait être décidé sur son avenir. ■

RADIO Fictions à gogo

Trembler pour Quasimodo, frissonner avec Jane Eyre, rêver d'aventure comme Emma Bovary... L'émission radiophonique *Le Feuilleton*, sur France Culture, est un trésor. Preneurs de son, comédiens, bruiteurs unissent leurs talents pour conter les chefs-d'œuvre de la littérature classique (Brontë, London, Hugo...) et contemporaine (Vargas, Ernaux...). ■

Le Feuilleton, France Culture, du lundi au vendredi, à 20h30, et en podcast.

VIDÉO À LA DEMANDE Plaidoirie historique

1988. Un brillant étudiant noir en droit de Harvard s'engage en faveur des plus démunis, dans une Amérique marquée par la ségrégation... Servi par un casting de choix (J. Foxx, B. Larson, M. B. Jordan), ce brillant opus retrace l'histoire vraie de l'avocat Bryan Stevenson, adversaire de la peine de mort. ■

La Voie de la justice, de Destin Daniel Cretton, en VOD sur les principales plateformes (2h17).

HISTOIRE SOCIALE

Grippe espagnole, l'autre pandémie

15 novembre 1918. Le billet en une de *La Tribune des cheminots* est signé D. Guillaud : « *Il est entendu que la grippe sévit sur tout le territoire. [...] De toutes les classes de la société, celle des travailleurs paie le plus largement sa dîme à la Camarde. Parmi tous les travailleurs, les cheminots sont ceux qui font le plus amplement connaissance avec les mystères de l'Au-delà.* » Depuis trois mois, une forme sévère de la grippe sévit en Europe. Apparue officiellement en mars aux États-Unis, elle s'est propagée par le biais des deux millions de soldats américains débarqués en France. Courant août, les premiers articles publiés sur le sujet dans l'Hexagone en décrivent les symptômes : courbatures, migraines, toux persistante, fièvre. D'abord minimisé par les autorités, le virus se révèle très contagieux. Se répand partout à la faveur des trains, des

hôpitaux, des casernes. Entraîne une mort fulgurante. Les médecins, désarmés, préconisent de se laver les narines, de ne plus secouer les tapis aux fenêtres... Rien n'y fait. Entre octobre 1918 et mars 1919, l'épidémie se révèle encore plus virulente. Alors que tout manque : lits d'hôpitaux, médicaments, personnel médical, cercueils. Les salles de classe, les cafés, les salles de spectacles ferment tour à tour. L'épidémie devient pandémie et se solde par 20 à 50 millions de morts. Soit, en quelques mois, plus qu'au cours de la Première Guerre mondiale. Durant cette période, seule la presse ibérique – en raison de la neutralité de l'Espagne lors du conflit – s'est fait librement l'écho du désastre sanitaire. D'où le nom de « grippe espagnole ». Il faudra attendre 1998 pour découvrir la véritable identité de ce virus, de type H1N1, qui fit à nouveau 280 000 morts à travers le monde en 2009. ■ JEAN-PHILIPPE JOSEPH



Caricature de Nelson Dias (1869-1929) publiée dans l'*Almanach Hachette* pour l'année 1921.

Presse écrite

Pluralisme en danger. Le secteur souffrait avant le Covid-19, il souffre pendant, et souffrira sûrement après. À l'abri, certains en profitent pour faire leurs affaires...

L'information est presque passée inaperçue : le tribunal de commerce de Fort-de-France a validé le 17 mars le rachat par Xavier Niel du groupe de presse France-Antilles, mis en liquidation fin janvier. Depuis le 1^{er} avril, le patron de Free et copropriétaire du Monde pilote les trois quotidiens de Guyane, Martinique et Guadeloupe. En février, il devenait l'actionnaire unique de Nice-Matin. « Ces rachats ne visent pas à sauver le pluralisme de la presse, mais à se créer des relais idéologiques », note Emmanuel Vire, secrétaire du SNJ-CGT. La partie de Monopoly se joue aussi autour de la société de distribution Presstalis, qui a déposé son bilan le 21 avril. Le SGLCE-CGT dénonce un « pillage » opéré par la Coopérative de distribution des magazines (CDM) et les Messageries lyonnaises de presse (MLP), qui passerait par la case « liquidation ». Le syndicat pointe les « éditeurs, qui ont tergiversé des mois en se rejetant l'absence de consensus autour d'un projet commun indispensable face à la baisse



Les marchands de journaux font partie des commerces autorisés à ouvrir en période d'état d'urgence sanitaire. Nouvelle démonstration que la presse « papier » est bien d'utilité publique.

tendancielle de la vente au numéro ». Pour préserver un « modèle de distribution collectif et solidaire, insiste le SGLCE, les éditeurs de la CDM et de la CDQ [Coopérative de distribution

des quotidiens, ndlr] doivent conserver des liens capitalistiques au sein d'une même messagerie », à qui ils confieront « à Paris et dans les grandes métropoles de province, la gestion et la

Repères

« La santé et la sécurité des agents doivent être la priorité des priorités ! » La CGT-Fapt refuse que le retour de la distribution de la presse par La Poste six jours par semaine se fasse sur le dos des postiers. Elle dénonce notamment le fait que, parmi les renforts, 1 200 salariés de la filiale Médiapost soient habituellement soumis à des « conditions de travail déplorables (distribution avec leurs propres véhicules, multitude de temps partiels pour des salaires de 400 euros, convention collective de bas niveau...) ». ■

distribution de leurs titres ». Côté éditeurs, de nombreux titres ont suspendu ou réduit leur parution « papier », comme dans la presse hippique, professionnelle (*Livres Hebdo*, le *Journal des communes...*), magazine (*Voici*, *Grazia...*) ou hebdomadaire régionale (*Le Démocrate de l'Aisne*, *La Gazette de Montpellier*, *Côté Brest...*). Les quotidiens régionaux ont eux regroupé leurs éditions locales; *La Marseillaise* se réfugiant sur Internet. Parmi les quotidiens nationaux, la situation de *l'Humanité*, qui sort d'un redressement judiciaire, inquiète. « Les titres indépendants des grands groupes souffrent plus, certains sont en danger de mort », note Emmanuel Vire. Le quotidien *Paris-Normandie*, lui, a sollicité un placement en liquidation judiciaire avec période de continuation. Danger, aussi, pour les journalistes de ce quotidien de l'est de la France où le matériel de désinfection se fit attendre en agences locales. Ou pour les rédactions régionales de France 3 qui s'interrogent sur l'impact du premier tour des municipales alors qu'elles sont fortement touchées par le Covid-19. Une lueur ? La forte mobilisation des syndicats de journalistes, dont le SNJ-CGT, d'associations et collectifs a poussé le ministère de la Culture à publier un décret intégrant les pigistes dans les demandes de chômage partiel. « Veillons à son application en entreprise », prévient toutefois Emmanuel Vire. ■ **LUDOVIC FINEZ**

**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**



La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

L'État en faute

Incurie. Masques, tests, médicaments... Alors que tout manque, l'exécutif en est réduit à mentir pour cacher un fiasco sanitaire et industriel fruit de trois décennies de gestion inepte.

1 L'hôpital public à la dérive.

« Vous comptez les sous, on comptera les morts », lisait-on sur une banderole de manifestation, en novembre 2019. Depuis plusieurs années, les personnels hospitaliers n'ont cessé de lutter contre la casse de l'hôpital public. Aujourd'hui, la France ne dispose plus que de six lits pour 1000 habitants. L'Allemagne (où le taux de létalité du Covid-19 est de 0,5 % contre 5,2 % en France) dispose quant à elle de 50 % de lits en plus, et du double de lits de réanimation par habitant. Cette situation catastrophique est le fruit de choix politiques dénoncés de longue date par la CGT. En octobre 2019, confronté à plus de sept mois de mobilisation dans le secteur hospitalier, le gouvernement poursuivait pourtant son entreprise de casse de l'hôpital public et faisait voter un budget de rigueur dans le cadre du PLFSS, avec une augmentation de l'Ondam hospitalier de 2,4 % (soit environ 800 millions d'euros d'économie demandée à l'hôpital public), dans la droite ligne des politiques menées depuis trois décennies.

2 Mensonges éhontés.

Cette crise sanitaire dévoile dans un même mouvement l'impéritie du gouvernement. Impéritie? Quand, fin janvier, Agnès Buzyn, toujours ministre de la Santé, déclare qu'il n'y a aucune chance que le virus atteigne la France. Incompétence? Lorsque, le 7 mars, le président Emmanuel Macron incite les Français à se rendre au théâtre. Ou bien lorsque, le 15 mars, les Français sont appelés à aller voter au premier tour des municipales. Plusieurs maires et assesseurs, contaminés par le coronavirus au cours de la campagne et lors de ce premier tour, sont décédés par la suite. Mensonge? Quand, le 12 mars, le ministre de l'Éducation nationale annonce qu'il n'y a aucune raison de fermer les écoles. Les injonctions contradictoires sur le port du masque résument à elles seules l'incurie du pouvoir. Même bilan s'agissant du dépistage: la France est incapable de tester à grande échelle sa population, une mesure pourtant préconisée par l'OMS et mise en place avec succès en Corée du Sud et en Allemagne, où l'épidémie a pu être contenue.

3 L'industrie mise à nu.

La pénurie de matériels médicaux révèle aussi l'ineptie de la politique industrielle française. En Bretagne, à Plaintel (Côtes-d'Armor), la principale usine française de masques a fermé en



2018. Le dernier producteur français de bouteilles d'oxygène à usage médical, Luxfer, à Gerzat (Puy-de-Dôme), est lui menacé de fermeture depuis fin 2019 (lire p. 3). Des voix s'élèvent pour exiger leur réouverture... Actuellement, 80 % des principes actifs de médicaments sont de surcroît fabriqués à l'étranger (lire *Ensemble!* n° 127), alors que des consignes sont données dans certains hôpitaux afin d'utiliser avec « parcimonie » la morphine ou de rationner l'usage des curares. Dans une lettre adressée le 7 avril à l'exécutif, plusieurs fédérations de la CGT* appelaient à la relocalisation en France des activités essentielles. *A contrario*, nombre d'entreprises non essentielles continuent de tourner en dépit de risques avérés pour leurs salariés. La CGT Métallurgie a d'ailleurs déposé un recours devant le Conseil d'État, demandant de lister les entreprises du secteur « essentielles à la nation » et d'ordonner la fermeture des autres. Recours rejeté le 18 avril. Dans le BTP, la demande d'arrêt des chantiers envoyée au ministère du Travail a connu le même sort. Depuis le début de la crise, les intérêts économiques sont clairement placés au-dessus de la santé des citoyens, en témoignent les dérogations au Code du travail prévues par l'état d'urgence sanitaire (lire p. 8).

4 Plaintes en cascade.

La gestion sanitaire de la crise soulève également nombre de questions quant à la responsabilité des autorités françaises. Au 18 avril, moins de la moitié des Français (46 %) faisait confiance au gouvernement pour lutter efficacement contre le coronavirus, selon un sondage Ifop réalisé pour le JDD. À ce jour, le gouvernement est par ailleurs visé par plusieurs plaintes (de médecins, de familles de patients, de détenus, mais aussi de la fédération CGT du commerce envers la ministre du Travail, notamment après le décès de la caissière et militante CGT Aïcha Issadounène...). Pour soutenir l'économie, l'exécutif a su débloquer de « l'argent magique » prétendument introuvable quand il s'agissait de fournir des moyens aux hôpitaux. Mais il semble bien peu désireux d'exiger de réelles contreparties aux entreprises qu'il aide par des mesures d'activité partielle, et se contente de timides recommandations en matière de versements de dividendes. Très insuffisant pour la CGT qui rappelle qu'il n'est pas acceptable que « la réponse économique consiste à socialiser les pertes et à privatiser les profits ». ■ SOPHIE EUSTACHE

* Chimie, Textile habillement cuir blanchisserie, Construction bois ameublement, Santé et Action sociale, Métallurgie, Filpac...



Il est insupportable que du matériel de protection vital aux soignants et aux malades soit utilisé pour reprendre des activités économiques non essentielles.

Bruno Bothua, secrétaire de la FNSCBA-CGT



■ TPE Scrutin intenable

La CGT estime que les propositions de la direction générale du travail de repousser de quarante-cinq jours les échéances du processus électoral dans les TPE, avec un dépôt des candidatures en juin et un scrutin en janvier prochain, sont « intenable ». La CGT demande un report du vote au mois de juin 2021. ■

■ FONCTION PUBLIQUE En première ligne

Dans une lettre ouverte, la CGT de la fonction publique a appelé le 9 avril le gouvernement à affecter en priorité les stocks d'équipements de protection aux personnels des services publics et aux salariés des secteurs économiques subvenant aux besoins vitaux de la population. ■

■ IMPÔTS Fiscalité, pas charité!

Réagissant à l'appel aux dons formulés le 30 mars sur Twitter et dans *Le Figaro* par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, un collectif de responsables syndicaux et d'ONG (CGT, Attac, Sherpa, Syndicat de la magistrature...) a dénoncé une forme de financement instable reposant sur le bon vouloir et la charité. Appelant, au contraire, à mettre en place une véritable politique de redistribution fiscale via le rétablissement de l'ISF et de la progressivité de l'impôt sur le capital, ainsi que l'ajout de tranches d'imposition sur le revenu. ■

■ TRAVAILLEURS MIGRANTS Égaux face à la crise

Les travailleurs migrants, avec ou sans papiers, font partie des salariés qui permettent d'assurer la continuité des activités indispensables en période de crise sanitaire. La CGT demande donc la mise à l'abri de toutes les personnes à la rue, la fermeture des centres de rétention, un moratoire sur les expulsions, ainsi que la régularisation des sans-papiers. ■

■ AIDES À DOMICILE Encore « oubliées »

Les aides à domicile, aides-soignantes et auxiliaires de vie auprès des personnes âgées, grandes « oubliées » de la crise, font actuellement face à des situations alarmantes: manque de protection criant, personnels livrés à eux-mêmes... Pour que ces deux millions de salariées puissent faire face, la CGT réclame d'urgence la mise à disposition du matériel de protection nécessaire et de tests en quantité suffisante. ■



Question conso

Réservations : quand le Covid-19 s'en mêle

Quels sont vos droits ?
Remboursement ou avoir ?

La pandémie de coronavirus ainsi que le confinement ont bousculé nos projets de vacances et de sorties culturelles. Les réservations pour les semaines à venir se sont toutes annulées ou ont été reportées. Dans ces circonstances exceptionnelles, une législation particulière a été mise en place en mars, avec de nouvelles règles de remboursement des sommes avancées.

Une législation spéciale

Publiée le 26 mars, une ordonnance (n° 2020-315 du 25 mars 2020) relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours permet aux professionnels du tourisme de proposer un avoir à la place d'un remboursement immédiat pour toute annulation notifiée entre le 1^{er} mars et le 15 septembre 2020. En d'autres termes, dans le cas d'une annulation en raison du Covid-19 advenue durant cette période à l'initiative du professionnel comme du consommateur, et faute d'un remboursement immédiat ou d'un report, le professionnel doit proposer au client un avoir valide durant dix-huit mois. Le client est tenu de l'accepter, mais il n'est pas obligé de l'utiliser. Passés les dix-huit mois de

validité, il pourra demander le remboursement de la prestation annulée et non remplacée.

Pour les pros et leurs clients

Séjour touristique, hébergement – y compris chez un particulier, par exemple en gîte –, location de voiture, spectacle, cure ou colonie de vacances sont parmi les prestations concernées par la mesure. À noter que la plateforme Airbnb propose des remboursements en intégralité aux voyageurs et des annulations sans frais aux hôtes pour les réservations effectuées jusqu'au 14 mars, et dont la date d'arrivée était prévue au plus tard le 31 mai. En revanche, les billets de transports aérien, maritime, ferroviaire et en autocar, achetés directement auprès des compagnies, n'entrent pas dans le cadre de l'ordonnance. Reste que la SNCF, par exemple, a assoupli ses conditions de remboursement.

Remboursement, report, avoir

Un professionnel du tourisme peut choisir de rembourser immédiatement son client, mais il peut aussi lui proposer une nouvelle prestation dans un délai de trois mois. Cette proposition sera, comme



L'AVIS D'INDECOSA-CGT

Si un consommateur éprouve des difficultés financières importantes, nécessitant de façon impérieuse de récupérer avant dix-huit mois la somme avancée pour une réservation annulée, une commission réunissant des professionnels et des représentants de consommateurs pourra décider, dans certains cas, d'un remboursement anticipé. Indecosa-CGT conseille aux consommateurs qui seraient dans cette situation, par exemple pour cause de chômage ou de licenciement, de se rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui les accompagnera au cours de cette démarche. ■ **Contacts :** indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr

l'avoir, valable dix-huit mois. Elle doit être identique ou équivalente à la première réservation – en cas de modifications, elles devront être mineures – et surtout au même prix. Aucun frais en plus ne pourra être imposé au

voyageur. Dans le cas d'un report de la réservation, le client est en droit de discuter les dates proposées. ■ **MICHELE BERZOSA** Pour Indecosa-CGT
Plus d'infos : economie.gouv.fr/dgccrf/nouvelles-regles-de-remboursement-dans-le-secteur-du-tourisme-voir-la-faq



Mes droits au travail

Le droit de retrait à l'épreuve du Covid-19

Face à un danger grave et imminent de contamination sur le lieu de travail, les salariés peuvent exercer leur droit de retrait. Qui en décide ? Quelle procédure suivre ?

Un danger grave et imminent. Si un salarié constate que sa santé ou sa vie est en péril, il est en droit de quitter son poste de travail. Ce que l'on appelle le « droit de retrait ». Actuellement, ce danger existe lorsque l'employeur ne prend pas les mesures de protection nécessaires pour empêcher la propagation du coronavirus alors que les salariés sont en contact entre eux ou avec des tiers sur le lieu de travail. Mais attention : une situation générale de pandémie ne justifie pas, à elle seule, l'exercice du droit de retrait dans toutes les entreprises.

Au juge, seul, d'apprécier. Ni l'employeur ni le gouvernement, ni même un syndicat ne peut affirmer le caractère fondé – ou non – de l'exercice du droit de retrait. Seul le juge prud'homal, une fois la période de confinement terminée, pourra en décider. C'est lui qui apprécie la gravité et l'imminence du danger au regard des circonstances.

Une procédure simple et rapide. Avant d'exercer son droit de retrait, le salarié doit informer l'employeur du danger constaté. Aucun formalisme n'est imposé, mais un écrit (courriel ou sms, vu l'urgence) est fortement conseillé. Le droit de retrait s'exerce individuellement mais il est bien plus efficace et protecteur lorsqu'il est mis en œuvre collectivement. Le syndicat doit y veiller et coordonner son déclenchement.

Une démarche protégée et salutaire. L'exercice du droit de retrait a le mérite de contraindre les employeurs à adopter de vraies mesures de protection. Par ailleurs, aucune sanction ni retenue sur salaire ne peut être décidée à l'encontre d'un salarié l'ayant exercé. À condition, bien sûr, d'être dans les clous... ■

MÉLANIE CARLES Rédactrice à la RPDS

Art. L. 4131-1 et suiv. C. trav.



Violences intrafamiliales

Le silence tue. Depuis le début du confinement, la police a enregistré plus de 30 % d'interventions supplémentaires pour ces faits commis dans l'ombre. L'enjeu est aussi syndical.

Repères

En France, une femme succombe aux coups de son (ex-)partenaire tous les trois jours et un enfant meurt tous les cinq jours, victime de l'un de ses parents. Depuis le début du confinement, l'envoi d'un courriel est possible sur le site arretonslesviolences.gouv.fr Mais d'autres numéros d'urgence existent également : 17, 112 (police) ; 3919 (Violences Femmes Info) ; 119 (Enfance en danger) ; 114 (alerte par texto). ■

Alors que le monde entier se confine, les violences conjugales et intrafamiliales explosent.

Au bout d'une semaine de confinement, le ministère de l'Intérieur annonçait une hausse de 36 % des plaintes pour violences intrafamiliales à Paris, 32 % en zone gendarmerie. Du côté des lignes d'urgence, c'est plutôt l'absence d'augmentation, voire la baisse du nombre d'appels qui inquiète. Difficile d'alerter lorsqu'on est confiné avec le tiers ou le parent violent. En cette période, les professionnels de la protection de l'enfance

éprouvent eux aussi les plus grandes difficultés à poursuivre leur mission. L'Unicef, le collectif Nous Toutes et l'Éducation nationale ont d'ailleurs lancé une campagne d'information pour rappeler aux enfants qu'ils peuvent appeler le 119 s'ils se sentent en danger. En matière de violences conjugales, des systèmes d'alerte ont également été mis en place dans les pharmacies et les centres commerciaux. En outre, alors que le télétravail se généralise, les violences conjugales sont plus que jamais un enjeu syndical*. Si les risques ne relèvent pas

strictement des conditions de travail, l'employeur doit cependant s'assurer que les salarié.e.s pensent pouvoir travailler dans des conditions garantissant leur santé et leur sécurité. Il est donc recommandé de l'alerter en cas de risque. À noter que le syndicat et/ou les représentants du personnel quand il y en a peuvent être de bons soutiens pour alerter l'employeur. Si ce dernier a été informé du risque que le/la travailleur.euse encourt en étant confiné.e en télétravail, il doit pouvoir jouer un rôle de relais, en mettant

en place une procédure d'intervention pour être rapidement en contact avec un professionnel (police, associations...), et faire le lien avec les représentants du personnel. Rappelons que tous les membres d'un CSE – référents de la CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail, ex-CHSCT) ou pas – bénéficient individuellement des prérogatives nécessaires pour intervenir en cas de violences, exiger des mesures de prévention, et déclencher une enquête en cas de signalement. ■

ELSA DUPRÉ

*Infos sur : egalite-professionnelle.cgt.fr



COVID-19 LA NVO SOLIDAIRE

Nos journalistes s'organisent et se mobilisent pour vous tenir informés.

**Abonnez-vous gratuitement
à la newsletter de la NVO :**

nvo.fr/newsletter

nvo

LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE
Le magazine des militants
de la cgt
nvo.fr



La CGT ensemble!

Proche, solidaire, efficace

Pour toute question relative à la réception du journal, merci de contacter l'espace Vie syndicale de la CGT au : 01 55 82 81 98.

Secrétariat de la rédaction :

redaction@nvo.fr

La CGT ensemble! est un journal mensuel (dix numéros par an) édité par la CGT et destiné à l'ensemble de ses syndiqués à jour de leurs cotisations.

Éditeur principal :

La CGT, 263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.

Éditeur délégué :

Nouvelle SA la Vie Ouvrière
Case 600, 263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.

Directrice de la publication :

Virginie Gensel-Imbrecht.

COMITÉ ÉDITORIAL

Présidente :

Virginie Gensel-Imbrecht.

Membres :

Virginie Gensel-Imbrecht; Nicolas Baille; Caroline Blanchot; Cédric Hafner; Alain Hébert; Jef Lair; Laurent Pagnier; Pascale Terrat.

Rédactrice en chef :

Eva Emeyriat
(eva.emeyriat@nvo.fr).

Rédacteurs : Cyrielle Blaire (cyrielle.blaire@nvo.fr); Sarah Delattre, chef de service (sarah.delattre@nvo.fr); Jean-Philippe Joseph (jean-philippe.joseph@nvo.fr).
Réalisation : Sylvie Lebrun (première maquettiste); Tatiana Mattelart (chef du service photo); Erwan Serveau (secrétaire de rédaction).

Conception :

Rampazzo & Associés.

Numéro 128 : Tirage moyen de 600 000 exemplaires.

Prix au numéro : 0,50 €.

Numéro de commission

paritaire : 1022 S 08171.

Imprimé et routé par Rivet Presse Édition, 87000 Limoges.



**À VOUS QUI AMÉLIOREZ
LE QUOTIDIEN DES SALARIÉS
EN AFFIRMANT VOS VALEURS**



Créé il y a 55 ans par des militants syndicaux, le groupe Up vous accompagne pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés : pause déjeuner, action sociale, culture, cadeaux, loisirs, solution de gestion.

Choisir le groupe Up, c'est choisir un groupe indépendant, dont la maison mère est une coopérative détenue à 100 % par ses salariés & un acteur emblématique de l'Économie Sociale et Solidaire, qui ne cesse de diversifier ses solutions, répondant ainsi aux enjeux liés aux conditions de vie et de travail.

- Cadeau/Culture ► Déjeuner
- Équilibre vie pro./vie perso.

Retrouvez les solutions du groupe Up pour favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés sur up.coop
Contact : infopartenariatsetcooperation@up.coop

Le Groupe Up est
partenaire de



**Ça fait du bien
au quotidien**

L'aide aux plus démunis

Douche froide. Directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité, Florent Guéguen analyse la situation des sans-abri depuis le début du confinement. Et craint une aggravation de la précarité chez les plus modestes.

Votre fédération vient en aide aux plus démunis. Dans quelle situation se trouvent les sans-abri depuis la mise en place du confinement ?

Florent Guéguen : C'est une population très vulnérable et exposée aux conséquences du virus. La raison essentielle tient à un état de santé fragile sous l'effet de maladies chroniques, d'addictions... S'ajoutent les conditions de vie dans les hébergements collectifs où les risques d'essor de l'épidémie sont importants. Les campements, bidonvilles et foyers de travailleurs migrants sont aussi des lieux sensibles, avec des problèmes d'accès à l'eau, de promiscuité, de suroccupation, un défaut d'aide alimentaire... Les risques ont été multipliés avec le confinement.

■ C'est-à-dire ?

Un grand nombre d'accueils de jour a fermé. Ces services permettent de se laver, de laver ses affaires, de recueillir des informations sur les lieux ouverts, sur les points d'eau, parfois d'avoir à manger. Ils fonctionnent en grande partie avec des bénévoles. Or, au moment où les mesures de confinement ont été prises, beaucoup se sont retirés du fait de leur âge avancé ou parce que les locaux n'étaient plus adaptés à l'accueil du public. La première séquence du confinement a été très dure. L'aide directe aux sans-abri a diminué. Elle s'est reconstituée peu à peu grâce aux solidarités locales. Les réseaux associatifs ont pu se réorganiser, mutualiser leurs moyens, des services rouvrent.

■ Dans quelles conditions travaillent les salariés de ces structures ?

L'État a donné la priorité aux soignants. C'est légitime, mais le matériel manque aussi pour les structures sociales. À mi-avril, de nombreux centres d'hébergement fonctionnaient sans matériel de protection (masques, gel, gants, blouses...). Des salariés s'inquiètent de leurs conditions de travail, mais le système tient grâce à leur dévouement. Les associations essaient de s'en sortir par le système D. C'est un point de dysfonctionnement et d'achoppement majeur avec les pouvoirs publics. Ça met tout le monde en difficulté : les hébergés, les bénévoles, les salariés, les associations employeuses qui ont une obligation de sécurité et de santé au travail.



Thomas Gagny/Divergence

■ A-t-on une idée du nombre de sans-abri malades du Covid-19 ?

Début avril, le ministère du Logement parlait d'un millier de personnes hébergées. L'épidémie progresse vite.

À la demande des associations, l'exécutif a prolongé la trêve hivernale de deux mois, jusqu'au 31 mai. Cela permet de maintenir les centres hivernaux et les dispositifs ouverts, et aussi de reculer la reprise des expulsions locatives. L'autre mesure positive est la réquisition de 9000 chambres d'hôtels. Mais il faudrait en réquisitionner des dizaines de milliers pour confiner tout le monde. Dans ce contexte de crise sanitaire, l'hôtel est la meilleure solution si l'on veut éviter la propagation du coronavirus en milieux collectifs.

■ Que pensez-vous de l'ouverture de gymnases, comme à Paris ?

Les gymnases posent deux problèmes. D'abord, la promiscuité. Certains gymnases accueillent jusqu'à quatre-vingts personnes sur des lits de camp. C'est une sorte de négation du confinement. Ensuite, les gymnases offrent peu de sanitaires, et il n'y a en général que quelques douches... sachant que la vapeur d'eau est facteur de propagation. Cela dit, ils ont le mérite d'exister.

À condition que les gens soient rapidement réorientés vers d'autres solutions, notamment les hôtels.

■ Quelles sont les difficultés des travailleurs sociaux pour faire appliquer les mesures d'hygiène et de confinement ?

Parvenir à l'objectif d'un confinement de l'ensemble de la population à la rue est difficile. Il y a des personnes qui ne peuvent pas demeurer enfermées, qui ont besoin de se déplacer pour s'approvisionner en produits divers. Cela a amené les centres d'hébergement à assouplir leurs règles. Certains qui ne toléraient pas la consommation d'alcool dans leurs locaux font des exceptions. D'autres achètent même de l'alcool et des cigarettes pour que les personnes n'aient pas besoin de sortir. Le confinement a eu aussi des effets négatifs sur l'aide alimentaire. Des centres de distribution ont fermé, et faire la manche est devenu plus difficile, les passants ayant quasiment déserté les rues.

■ La création de 15 millions d'euros de chèques-services par le gouvernement est donc une bonne idée...

Oui, car ces chèques permettent d'acheter de quoi manger, des produits pour les bébés, etc. Sauf que l'enveloppe est



Il faudrait réquisitionner des dizaines de milliers de chambres d'hôtels pour confiner tout le monde.

insuffisante et qu'il n'y a pas que les SDF. Il y a aussi les familles modestes qui bénéficient en temps normal de tarifs sociaux à la cantine. Ces dépenses alimentaires non prévues pèsent sur leur pouvoir d'achat.

■ L'aide d'urgence aux familles les plus démunies, annoncée

par le gouvernement le 15 avril, répond-elle à la situation ?

Le montant est décevant : 150 euros par personne bénéficiaire du RSA ou de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), pour toute la période de confinement, soit deux mois, ça représente 2,50 euros par jour. C'est très faible. Et puis, que fait-on pour les 18-25 ans qui ne sont pas éligibles aux minima sociaux ? Pour les personnes âgées au minimum vieillesse, les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ? Le plan de relance mis en place pour les entreprises est clair. Il se fait à coups de dizaines de milliards d'euros. On a beaucoup plus de mal à voir se dessiner le plan de soutien aux plus pauvres. Qui sont aussi ceux dont le pouvoir d'achat s'est le plus dégradé depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir. ■

Propos recueillis par JEAN-PHILIPPE JOSEPH

Repères

1995. DEA en sciences politiques obtenu à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

2008. Conseiller auprès du maire de Paris, en charge de la lutte contre l'exclusion et la protection de l'enfance.

2012. Co-porte-parole du Collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement des personnes sans-abri et mal logées.

2012. Nommé directeur général de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars), qui réunit 850 associations de lutte contre l'exclusion.

2016. La Fnars change de nom pour devenir la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), forte de 870 associations et organismes.